

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 074 206

②1 N° d'enregistrement national : 17 71284

⑤1 Int Cl⁸ : E 04 H 17/16 (2018.01), E 04 H 17/26

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 30.11.17.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 31.05.19 Bulletin 19/22.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : PLA-GASSOL Société à responsabilité limitée — FR.

⑦2 Inventeur(s) : PLA-GASSOL PEDRO.

⑦3 Titulaire(s) : PLA-GASSOL Société à responsabilité limitée.

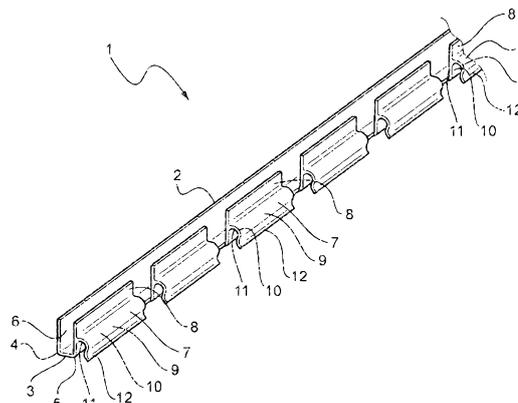
⑦4 Mandataire(s) : CABINET CHAILLOT.

⑤4 DISPOSITIF DE FIXATION DE LAMELLES A PANNEAU GRILLAGE RIGIDE, KIT DE FIXATION DE LAMELLES A PANNEAU GRILLAGE RIGIDE ET CLOTURE OCCULTANTE EQUIPEE D'UN TEL KIT.

⑤7 L'invention porte sur un dispositif de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide (1), caractérisé par le fait qu'il comprend:

- un profilé (2) formant une partie de réception de lamelles (3, 6) étant apte à soutenir, en utilisation, les extrémités inférieures (32) de lamelles (20), et
- plusieurs parties de fixation (7), qui sont portées par le fond (3) du profilé (2), à distance de la paroi verticale (6) de la partie de réception de lamelles (3,

6) de façon à également autoriser la réception de l'extrémité inférieure (32) d'au moins une lamelle (20) entre la partie de fixation (7) et ladite paroi verticale (6), comportant des moyens de fixation (9, 10, 11) pour fixer le profilé (2) à un fil horizontal (17) du panneau grillagé rigide (13).



FR 3 074 206 - A1



DISPOSITIF DE FIXATION DE LAMELLES A PANNEAU GRILLAGE
RIGIDE, KIT DE FIXATION DE LAMELLES A PANNEAU GRILLAGE
RIGIDE ET CLOTURE OCCULTANTE EQUIPEE D'UN TEL KIT

5

L'invention concerne le domaine des clôtures occultantes et porte plus particulièrement sur un dispositif de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide, sur un kit de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide et sur une clôture occultante équipée d'un tel kit de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide.

La fixation de lamelles permet d'habiller des panneaux grillagés rigides et permet ainsi de constituer une clôture occultante, ou encore brise-vue, en particulier pour préserver l'intimité des jardins mais encore servant de panneau de protection vis-à-vis du vent.

On connaît depuis longtemps la fixation de lamelles verticales sur des panneaux grillagés rigides.

On connaît de la demande de brevet français FR3018843 A1 un élément de fixation de lamelles qui est positionné en partie basse du panneau grillagé rigide. Un tel élément comporte une partie de section transversale en C, destinée à venir se clipser sur le fil horizontal inférieur du panneau grillagé rigide. L'élément de fixation présente également une partie droite servant de pied de soutien de lamelle et destinée à être reçue dans la lamelle verticale creuse de façon à clipser la lamelle avec un élément de tension prévu pour serrer la paroi de la lamelle contre la partie de section transversale en C. Un élément de fixation doit être prévu pour chaque lamelle, ce qui rend longue et répétitive la pose des nombreuses lamelles nécessaires pour obtenir une clôture occultante.

En outre, lorsque le panneau grillagé rigide est placé sensiblement à fleur du sol, du fait d'irrégularités locales du niveau du sol par exemple, il n'est pas possible de faire pivoter l'élément de fixation pour faire pénétrer la partie droite à l'intérieur de la lamelle. Il est ainsi courant que le poseur monte un certain nombre de lamelles sans fixation en partie basse. De plus, du fait du grand nombre d'éléments de fixation à poser pour des clôtures de grande longueur, il peut arriver que par lassitude et pour gagner du temps, le poseur n'installe pas systématiquement un élément de fixation par lamelle. Il s'ensuit une détérioration facilitée de la clôture, en cas de vent par exemple qui peut emporter les lamelles non fixées.

En outre, un tel élément de fixation est inadapté pour la pose de lamelles non creuses ou d'épaisseur non négligeable.

Il existe donc un besoin pour une solution pour la fixation rapide, commode, fiable et polyvalente de lamelles pour panneau grillagé rigide et qui produise une fois monté un aspect fini esthétique.

La présente invention a donc pour objet un dispositif de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide, pour fixer des lamelles à un panneau grillagé rigide comprenant des fils verticaux et des fils horizontaux, le dispositif étant caractérisé par le fait qu'il comprend :

- un profilé formant une partie de réception de lamelles qui s'étend dans la direction longitudinale du profilé et comporte un fond et une paroi verticale reliée au fond, le fond étant apte à soutenir, en utilisation, les extrémités inférieures de lamelles reçues dans l'espace défini entre le plan contenant les fils horizontaux du panneau grillagé rigide et la paroi verticale du profilé

et disposées chacune entre deux fils verticaux successifs du panneau grillagé rigide, et

- plusieurs parties de fixation, qui sont portées par le fond du profilé, à distance de la paroi verticale de la partie de réception de lamelles de façon à également autoriser la réception de l'extrémité inférieure d'au moins une lamelle entre la partie de fixation et ladite paroi verticale, chaque partie de fixation comportant des moyens de fixation pour fixer le profilé à un fil horizontal du panneau grillagé rigide, les moyens de fixation ayant une longueur telle qu'ils sont aptes, en utilisation, à venir se placer entre deux fils verticaux successifs du panneau grillagé rigide.

Contrairement aux dispositifs de fixation de l'état antérieur de la technique où l'opérateur doit fixer un élément de fixation par lamelle, il lui suffit de fixer en une fois le profilé au panneau grillagé puis d'introduire les lamelles dans le profilé une à une comme selon les dispositifs existants.

De préférence, les parties de fixation sont réparties de façon régulière le long du profilé, de préférence avec un intervalle d'au moins 12 mm entre deux parties de fixation consécutives.

De préférence, le dispositif, à savoir le profilé et les parties de fixation, est réalisé en PVC.

Le profilé peut être d'une longueur de 608 mm.

La partie de fixation peut être d'une longueur de 44 mm.

La distance, mesurée dans la direction transversale à la direction longitudinale du profilé, entre la paroi verticale de la partie de réception de lamelles et chaque partie de fixation peut être de 6,5 mm.

La présente invention a également pour objet un kit de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide, pour fixer des lamelles à un panneau grillagé rigide comprenant des fils verticaux et des fils horizontaux, le kit
5 comprenant au moins un profilé de calage apte à être inséré longitudinalement au panneau grillagé rigide dans des plis du panneau grillagé rigide et renforcer le maintien des lamelles contre les fils horizontaux du panneau grillagé rigide, et un profilé de fermeture apte à coiffer la partie
10 supérieure des lamelles, le kit étant caractérisé par le fait qu'il comprend également un dispositif de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide tel que défini ci-dessus.

La présente invention a également pour objet une
15 clôture occultante, comprenant au moins un panneau grillagé rigide et une pluralité de lamelles, le panneau grillagé rigide étant fixé à au moins deux piquets et comprenant des fils verticaux et des fils horizontaux, et étant prévue une lamelle de moins que le nombre de fils verticaux du panneau
20 grillagé rigide, caractérisée par le fait que les lamelles sont fixées, au niveau de leurs extrémités inférieures, au panneau grillagé rigide par un dispositif de fixation tel que défini ci-dessus ou par un kit de fixation tel que défini ci-dessus.

25 De préférence, le dispositif de fixation comprend un nombre de parties de fixation égal au nombre de lamelles, chaque partie de fixation étant située entre deux fils verticaux successifs du panneau grillagé rigide.

Bien entendu, en variante les parties de fixation
30 peuvent être réparties de façon régulière le long du profilé, à un pas tel qu'entre deux parties de fixation successives se trouvent, dans la direction longitudinale du

profilé, plusieurs lamelles, comme par exemple trois lamelles.

De préférence, la distance, mesurée dans la direction transversale à la direction longitudinale du profilé, entre la paroi verticale des moyens de réception de lamelles et chaque partie de fixation est légèrement supérieure à l'épaisseur d'une lamelle. Les lamelles sont supportées par le fond du profilé et maintenues latéralement de manière correcte d'un côté par la paroi verticale des moyens de réception de lamelles et de l'autre côté par le fil horizontal du panneau grillagé rigide ou par la partie de fixation, sans qu'il ne soit nécessaire de forcer la lamelle dans le profilé.

On peut prévoir, en variante, que la partie verticale des moyens de réception de lamelles et/ou la partie de fixation soient aptes à pincer les extrémités inférieures des lamelles, par exemple du fait que la distance est légèrement inférieure à l'épaisseur des lamelles, mais cela n'est pas obligatoire pour avoir un maintien correct des lamelles.

Pour mieux illustrer l'objet de la présente invention, on va en décrire ci-après, à titre indicatif et non limitatif, plusieurs modes de réalisation avec référence aux dessins annexés.

Sur ces dessins :

- la Figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide selon la présente invention ;

30

- la Figure 2 est une vue en coupe transversale du dispositif de la Figure 1 ;

- la Figure 3 est une vue en perspective du dispositif de de la Figure 1 à l'état monté ;
- la Figure 4 est une vue en perspective d'un panneau grillagé rigide d'un kit de fixation de lamelles à
5 panneau grillagé rigide ;
- la Figure 5 est une vue en perspective d'un profilé de calage d'un kit de fixation de lamelles à panneau
10 grillagé rigide ;
- la Figure 6 est une vue en perspective d'un profilé de fermeture d'un kit de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide ;
15
- la Figure 7 est une vue en perspective d'une lamelle d'un kit de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide ; et
- la Figure 8 est une vue en perspective d'une clôture occultante équipée d'un kit de fixation de lamelles à
20 panneau grillagé rigide.

Sur la Figure 1, on peut voir que l'on y a
25 représenté un dispositif de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide 1 selon la présente invention.

On entend par panneau grillagé rigide tout élément de clôture fait d'un maillage plan rigide de fils métalliques verticaux et horizontaux, carré ou
30 rectangulaire, et bien connu de l'homme du métier. De tels panneaux sont maintenus entre des piquets de façon à constituer une clôture délimitant un terrain.

Usuellement de tels panneaux présentent dans leurs parties basse, intermédiaire et haute une partie du
35 maillage en pli, formant une saillie, courant sur toute la

longueur du panneau, généralement en forme de V en coupe transversale.

On entend par lamelle tout profilé de forme parallélépipédique, plein ou creux, généralement en matière
5 plastique, métallique ou en bois par exemple, et disposé sur un panneau grillagé rigide de façon à constituer une clôture occultante. Une telle lamelle est bien connue de l'homme du métier.

Le dispositif de fixation de lamelles à panneau
10 grillagé rigide 1 comprend un profilé de fixation 2 de forme sensiblement parallélépipédique qui comporte un fond plat 3 destiné en utilisation à être positionné côté sol. Le fond 3 est rectangulaire et présente un premier bord longitudinal 4 et second bord longitudinal 5 opposés l'un à
15 l'autre. Au niveau du premier bord 4, le profilé de fixation 2 présente une première paroi verticale 6 qui s'étend sur toute la longueur du premier bord longitudinal 4 perpendiculairement au fond 3, de préférence formant un angle droit avec le fond 3. Ainsi, le fond 3 et la première
20 paroi verticale 6 constituent une zone de réception dans laquelle une extrémité inférieure de lamelle est reçue et calée, reposant sur le fond 3 et au voisinage, éventuellement en contact, avec la première paroi verticale 6 comme cela sera décrit par la suite.

25 Sur le second bord longitudinal 5, le profilé de fixation 2 comprend des parties de fixation 7 configurées pour fixer le dispositif de fixation 1 à un panneau grillagé rigide. Comme on peut le voir sur la Figure 2, les parties de fixation 7 comprennent une seconde paroi
30 verticale 8 perpendiculaire au fond 3 et en regard avec et de même hauteur que la première paroi verticale 6.

Les parties de fixation 7 comprennent un bras 9 relié à la seconde paroi verticale 8 au niveau de la mi-

hauteur de celle-ci sur le côté opposé à celui faisant face à la première paroi verticale 6. Le bras 9 comporte une portion arquée 10 de section transversale en forme de C dont l'ouverture est tournée vers le bas, constituant ainsi
5 une goulotte 11. En utilisation, la partie ouverte du C est donc orientée vers le sol. La portion arquée 10 s'étend depuis la seconde paroi verticale 8 du profilé de fixation 2 et se termine au niveau de son extrémité libre par une portion terminale 12.

10 La portion terminale 12 est, de préférence, incurvée, avec un centre de courbure qui est côté extérieur au profilé de fixation 2. Il convient de noter que la portion terminale 12 peut être rectiligne.

Au niveau des parties de fixation 7, de
15 préférence, la distance entre la première paroi 6 et la seconde paroi 8 du profilé 2 est, de préférence, au moins légèrement supérieure à l'épaisseur d'une lamelle 20. Par exemple, ladite distance est de 6,5 mm.

Comme on peut le voir sur la Figure 3, les
20 parties de fixation 7 sont configurées pour fixer le dispositif de fixation 1 à un panneau grillagé rigide 13.

Sur la Figure 4, on peut voir que l'on y a représenté un panneau grillagé rigide 13. Un tel panneau grillagé rigide 13 est constitué par un maillage plan
25 rigide de fils métalliques verticaux 14 et horizontaux 15 et comporte en particulier un fil horizontal supérieur 16 et un fil horizontal inférieur 17.

A l'état monté, le dispositif de fixation 1 est fixé au fil horizontal inférieur 17. Comme on peut le voir
30 sur la Figure 3, le dispositif de fixation 1 est fixé par l'intermédiaire des parties de fixation 7 au panneau grillagé 13 par insertion du fil horizontal inférieur 17 dans la goulotte 11. Du fait de la forme arquée, le bras 9

forme avec la seconde paroi verticale 8 du profilé de fixation 2 un étranglement configuré pour maintenir le fil horizontal inférieur 17 dans la goulotte 11. Le fil horizontal inférieur 17 est inséré, respectivement retiré, par poussée vers l'extérieur de la portion terminale 12 de façon à élargir l'étranglement, le fil horizontal inférieur 17 étant maintenu ainsi par clipsage.

Comme on peut le voir sur la Figure 1, le dispositif de fixation 1 comprend une pluralité de parties de fixation 7 individualisées, réparties de façon uniforme, ayant un intervalle entre deux parties de fixation 7 successives, et de pas constant.

Selon le mode de réalisation représenté sur les Figures 1, 2, 3A et 8, l'intervalle est d'une longueur au moins légèrement supérieure au diamètre d'un fil vertical 14 et est ainsi dimensionné de façon à permettre le passage d'un fil métallique vertical 14 du maillage du panneau grillagé rigide 13, les parties de fixation 7 ayant ainsi une longueur telle qu'elles peuvent être positionnées entre deux fils verticaux 14. De façon avantageuse, l'intervalle entre deux parties de fixation est de 12 mm. Ainsi, dans une telle configuration, il existe une partie de fixation 7 pour chaque espace entre deux fils verticaux 14 successifs du maillage.

Le profilé de fixation 2 peut être fabriqué à l'aide d'un procédé usuellement rencontré tel que par extrusion, moulage, etc., ayant une unique partie de fixation 7 courant sur toute la longueur de celui-ci, une découpe étant ensuite réalisée à pas constant pour individualiser les parties de fixation 7 et ainsi obtenir le profilé aux dimensions souhaitées. De manière particulièrement avantageuse, le profilé de fixation 2 est réalisé en PVC.

De façon préférée, le profilé 2 présente une longueur de 608 mm.

Les parties de fixation peuvent avoir une longueur de 44 mm et les première 6 et seconde 8 parois
5 verticales peuvent avoir une hauteur de 15 mm.

La présente invention porte également sur un kit de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide.

Le kit comprend pour un panneau grillagé rigide 13, au moins un dispositif de fixation 1, de façon
10 préférentielle quatre dispositifs de fixation de 608 mm de longueur, qui présentent l'avantage d'être plus aisément manipulé par un unique opérateur, ou un dispositif de fixation par exemple de 2500 mm de longueur, des profilés de calage 18, de préférence trois, et au moins un profilé
15 de fermeture 19 et une pluralité de lamelles 20, une lamelle 20 de moins que le nombre de fils verticaux 14 du panneau 13.

Sur la Figure 5, on peut voir que l'on y a représenté un profilé de calage 18. De façon usuelle, comme
20 on peut le voir sur la Figure 4, le panneau grillagé rigide 13 présente dans ses parties basse, intermédiaire et haute une partie du maillage en pli 21, formant saillie, courant sur toute la longueur du panneau 13, en forme de V en coupe transversale. Le pli comporte un fil horizontal 22 à la
25 pointe du V.

Les profilés de calage 18 sont ainsi configurés pour être logés de façon longitudinale au panneau 13, à savoir perpendiculairement aux lamelles 20, dans l'espace défini par les plis 21.

30 Les profilés de calage 18 présentent ainsi de façon correspondante une section transversale en V, comme on peut le voir sur la Figure 5. La partie de liaison 23 des deux ailes 24 du V présente une portion arquée 25,

ouverte du côté opposé à celui vers lequel est ouverte le V, et configurée pour recevoir le fil horizontal 22 du panneau rigide 13 du fond du V du pli 21. Les extrémités libres des bras du profilé de calage 18 sont destinées à
5 venir en appui contre la face de la lamelle 20.

De tels profilés de calage 18 permettent de rigidifier la clôture occultante, en particulier vis-à-vis du vent.

Dans le cas d'un panneau grillagé rigide qui
10 présente un pli de géométrie différente, les profilés de calage présenteront une géométrie correspondante, par exemple à section transversale de forme trapézoïdale.

Sur la Figure 6, on peut voir que l'on y a représenté un profilé de fermeture 19. Le profilé de
15 fermeture 19, est par exemple d'une longueur de 1,24 mm ou 1,00 mm et présente une section transversale en U, ayant un fond 26, une première paroi 27 et une seconde paroi 28, les première 27 et seconde 28 parois étant parallèles l'un par rapport à l'autre et perpendiculaires au fond 26. La
20 première paroi 27 est plus haute que la seconde paroi 28 et comprend un retour 29, courant sur toute la longueur du profilé de fermeture 19, orienté vers l'intérieur du U, formant un angle de 45° avec la première paroi 27. De façon
avantageuse, la distance séparant la première paroi 27 et
25 la seconde paroi 28 est de 12 mm.

Il convient de noter que le kit de fixation pourrait comprendre plus d'un profilé de fermeture 19, la longueur totale des profilés de fermeture 19 mis bout-à-bout étant alors égale à la longueur du dispositif de
30 fixation 1.

Sur la Figure 7, on peut voir que l'on y a représenté une lamelle 20 pour clôture occultante. Une telle lamelle 20 se présente sous la forme d'un profilé 20

parallélépipédique, présentant deux faces longitudinales 30 et deux faces transversales 31 parallèles deux à deux. On appellera extrémité inférieure 32, l'extrémité de la lamelle 20 orientée côté sol et extrémité supérieure 33 l'extrémité de la lamelle 20 orientée côté ciel à l'état monté de la lamelle 20. Sur la Figure 7, la lamelle 20 est creuse comme usuellement rencontré, en particulier, la lamelle présente une paroi de renfort 34 reliant les deux faces longitudinales perpendiculairement à celles-ci et courant sur toute la longueur de la lamelle 20. Toutefois, une telle lamelle 20 peut être pleine. Selon la présente invention, la lamelle 20 peut avantageusement être réalisée en PVC. De façon générale, les lamelles pourront être réalisées en matière plastique, métallique ou en bois, par exemple.

De façon avantageuse, la lamelle 20 présente une épaisseur de 6 mm.

On va maintenant décrire le montage d'une clôture occultante 35, telle que représentée sur la Figure 8, à l'aide du kit de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide selon la présente invention.

Au préalable, le panneau grillagé rigide 13 est installé entre deux piquets (non représentés) comme de façon classique, par l'intermédiaire de moyens de fixation de panneau grillagé rigide à piquet bien connus de l'homme du métier.

Le dispositif de fixation 1 est fixé au panneau grillagé rigide 13 en clipsant le fil horizontal inférieur 17 dans chaque goulotte 11 des parties de fixation 7, tel que représenté sur la Figure 3.

Les lamelles 20 sont insérées verticalement dans l'intervalle séparant deux fils verticaux 14 successifs et dans l'espace séparant les fils horizontaux 22 des plis 21

des autres fils horizontaux 15, jusqu'à ce que l'extrémité inférieure 32 vienne en contact avec le fond 3 du dispositif de fixation 1, et une face longitudinale 30 au moins au voisinage, et éventuellement en contact avec, le côté de la première paroi verticale 6 du dispositif de fixation 1 tourné vers le panneau grillagé rigide 13. Par ailleurs, lorsqu'une clôture est vue depuis le côté première paroi verticale 6 du dispositif de fixation 1, cette dernière constitue la partie de finition du dispositif de fixation 1, comme on peut le voir sur la Figure 8. En effet, lorsque le panneau grillagé rigide 13 est totalement occulté par des lamelles 20, maintenues par le dispositif de fixation 1 sur toute la longueur de celui-ci, la partie basse de la clôture occultante 35 ainsi constituée présente un bord continu sur toute la longueur de celle-ci, d'une part rigidifiant l'ensemble et d'autre part, conférant un aspect fini esthétique à l'ensemble.

D'autre part, lorsqu'une lamelle 20 est insérée dans un intervalle entre deux fils verticaux 14 en partie basse duquel est fixée une partie de fixation 7, l'extrémité inférieure 32 de la lamelle 20 est maintenue latéralement entre la première paroi verticale 6 et la seconde paroi verticale 8 du dispositif de fixation 1.

Une fois toutes les lamelles 20 montées, les profilés de calage 18 sont insérés dans les plis 21 du panneau grillagé rigide 13 de façon à ce que le fil horizontal 22 du pli 21 coulisse dans la partie arquée 25. Les profilés de calage 18 sont ainsi en appui d'une part contre le panneau grillagé rigide 13 par l'intermédiaire de leur partie de liaison 23 et d'autre part en appui contre les lamelles 20 par l'intermédiaire de leurs ailes 24. Une telle configuration augmente la rigidité d'ensemble de la clôture occultante 35.

Le profilé de fermeture 19 est ensuite monté par insertion des extrémités supérieures 33 des lamelles 20 dans l'espace défini entre les première 27 et seconde 28 paroi jusqu'au fond 26. Le profilé de fermeture 19 est fixé
5 au panneau grillagé rigide 13 par l'intermédiaire du retour 29 venant serrer le fil horizontal supérieur 16. De façon avantageuse, le bord libre du retour 29 est configuré pour venir en appui contre la face la lamelle 20. Les lamelles 20 sont ainsi maintenues par pinçage entre la première
10 paroi 27 et la seconde paroi 28 du profilé de fermeture 19. En outre, le profilé de fermeture 19 vient obturer les lamelles dans le cas de lamelles creuses.

L'ensemble des lamelles 20 pour clôture occultante 35 est ainsi solidarisé par le dispositif de
15 fixation 1 en partie basse, par le profilé de fermeture 19 en partie haute et rigidifié par les profilés de calage 18, tous transversaux par rapport aux lamelles 20.

Il est bien entendu que les modes de réalisation qui viennent d'être décrits ont été donnés à titre
20 indicatif et non limitatif et que des modes de réalisation peuvent y être apportés sans que l'on s'écarte pour autant du cadre de la présente invention.

REVENDICATIONS

- 1 - Dispositif de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide (1), pour fixer des lamelles (20) à un
5 panneau grillagé rigide (13) comprenant des fils verticaux (14) et des fils horizontaux (15), le dispositif (1) étant caractérisé par le fait qu'il comprend :
- un profilé (2) formant une partie de réception de lamelles (3, 6) qui s'étend dans la direction
10 longitudinale du profilé (2) et comporte un fond (3) et une paroi verticale (6) reliée au fond (3), le fond (3) étant apte à soutenir, en utilisation, les extrémités inférieures (32) de lamelles (20) reçues dans l'espace défini entre le plan contenant les fils horizontaux (15)
15 du panneau grillagé rigide (13) et la paroi verticale (6) du profilé (2) et disposées chacune entre deux fils verticaux (14) successifs du panneau grillagé rigide (13), et
 - plusieurs parties de fixation (7) , qui sont portées par
20 le fond (3) du profilé (2), à distance de la paroi verticale (6) de la partie de réception de lamelles (3, 6) de façon à également autoriser la réception de l'extrémité inférieure (32) d'au moins une lamelle (20) entre la partie de fixation (7) et ladite paroi
25 verticale (6), chaque partie de fixation (7) comportant des moyens de fixation (9, 10, 11) pour fixer le profilé (2) à un fil horizontal (17) du panneau grillagé rigide (13), les moyens de fixation (9, 10, 11) ayant une longueur telle qu'ils sont aptes, en utilisation, à
30 venir se placer entre deux fils verticaux (14) successifs du panneau grillagé rigide (13).

2 - Dispositif (1) selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les parties de fixation (7) sont réparties de façon régulière le long du profilé (2), de préférence avec un intervalle d'au moins 12 mm entre
5 deux parties de fixation consécutives.

3 - Dispositif (1) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le dispositif (1), à savoir le profilé (2) et les parties de fixation à panneau grillagé
10 (7), est réalisé en PVC.

4 - Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le profilé (2) est d'une longueur de 608 mm.
15

5 - Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que la partie de fixation (7) est d'une longueur de 44 mm.

20 6 - Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que la distance, mesurée dans la direction transversale à la direction longitudinale du profilé (2), entre la paroi verticale (6) de la partie de réception de lamelles (3, 6)
25 et chaque partie de fixation (7) est de 6,5 mm.

7 - Kit de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide, pour fixer des lamelles (20) à un panneau grillagé rigide (13) comprenant des fils verticaux (14) et
30 des fils horizontaux (15), le kit comprenant au moins un profilé de calage (18) apte à être inséré longitudinalement au panneau grillagé rigide (13) dans des plis (21) du panneau grillagé rigide (13) et renforcer le maintien des

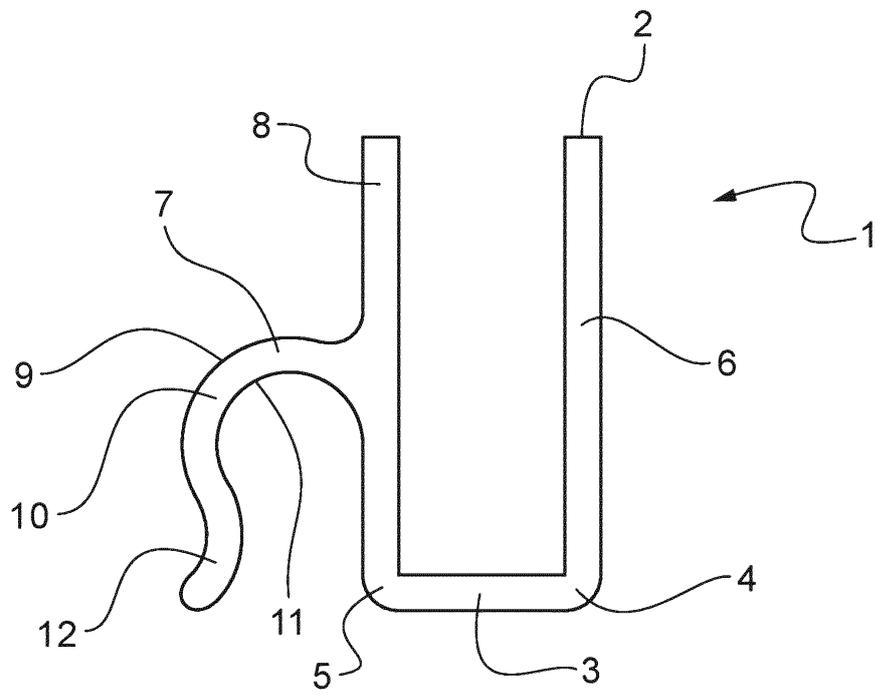
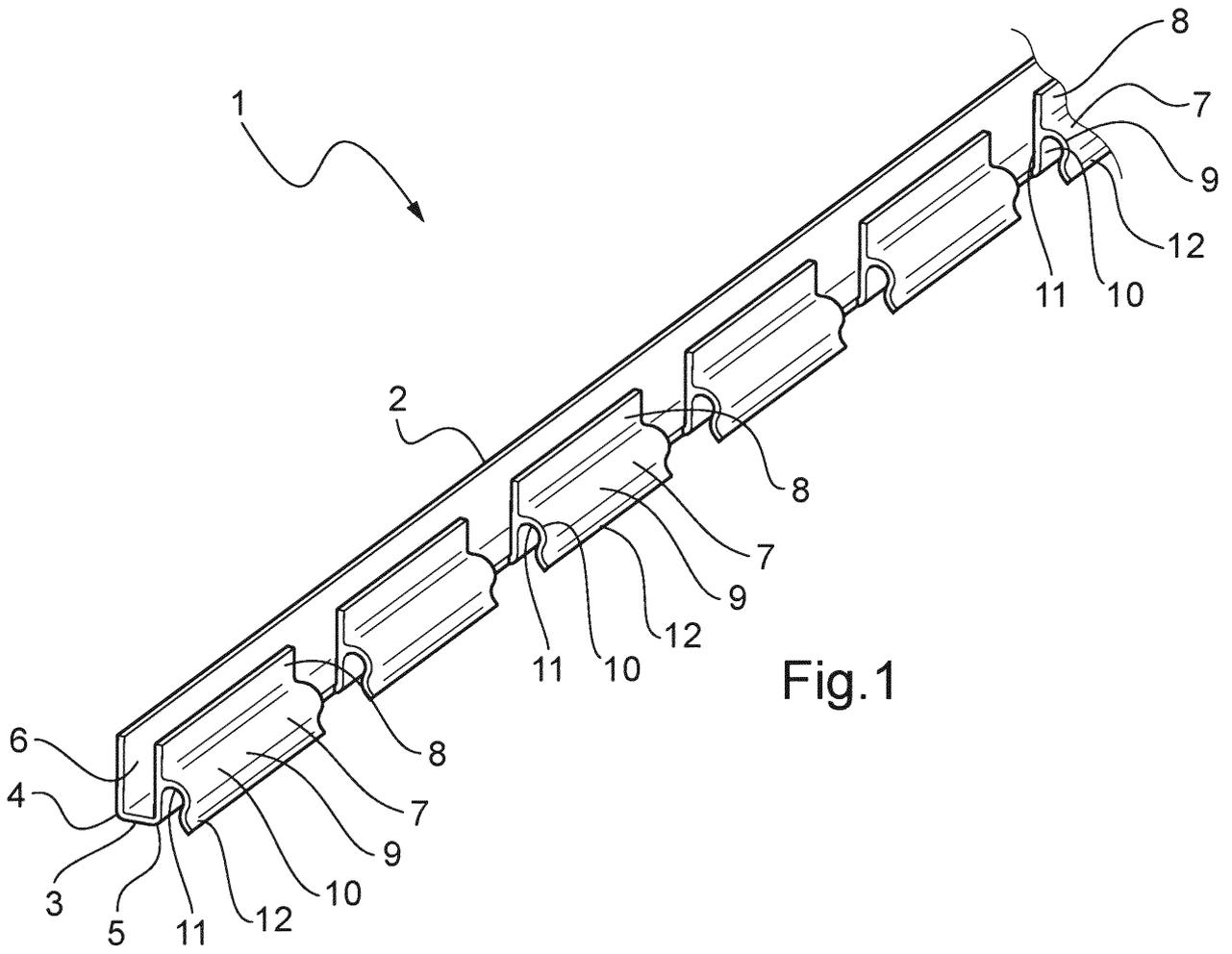
lamelles (20) contre les fils horizontaux (15) du panneau grillagé rigide (13), et un profilé de fermeture (19) apte à coiffer la partie supérieure (33) des lamelles (20), le kit étant caractérisé par le fait qu'il comprend également un dispositif de fixation de lamelles à panneau grillagé rigide (1) tel que défini à l'une quelconque des revendications 1 à 6.

8 - Clôture occultante (35), comprenant au moins un panneau grillagé rigide (13) et une pluralité de lamelles (20), le panneau grillagé rigide (13) étant fixé à au moins deux piquets et comprenant des fils verticaux (14) et des fils horizontaux (15), et étant prévue une lamelle (20) de moins que le nombre de fils verticaux (14) du panneau grillagé rigide (13), caractérisée par le fait que les lamelles (20) sont fixées, au niveau de leurs extrémités inférieures (32), au panneau grillagé rigide (13) par un dispositif de fixation (1) tel que défini à l'une quelconque des revendications 1 à 6 ou par un kit de fixation tel que défini à la revendication 7.

9 - Clôture occultante (35) selon la revendication 8, caractérisée par le fait que le dispositif de fixation (1) comprend un nombre de parties de fixation (7) égal au nombre de lamelles (20), chaque partie de fixation (7) étant située entre deux fils verticaux (14) successifs du panneau grillagé rigide (13).

10 - Clôture occultante (35) selon l'une des revendications 8 et 9, caractérisée par le fait que la distance, mesurée dans la direction transversale à la direction longitudinale du profilé (2), entre la paroi verticale (6) des moyens de réception de lamelles (3, 6) et

chaque partie de fixation (7) est légèrement supérieure à l'épaisseur d'une lamelle (20).



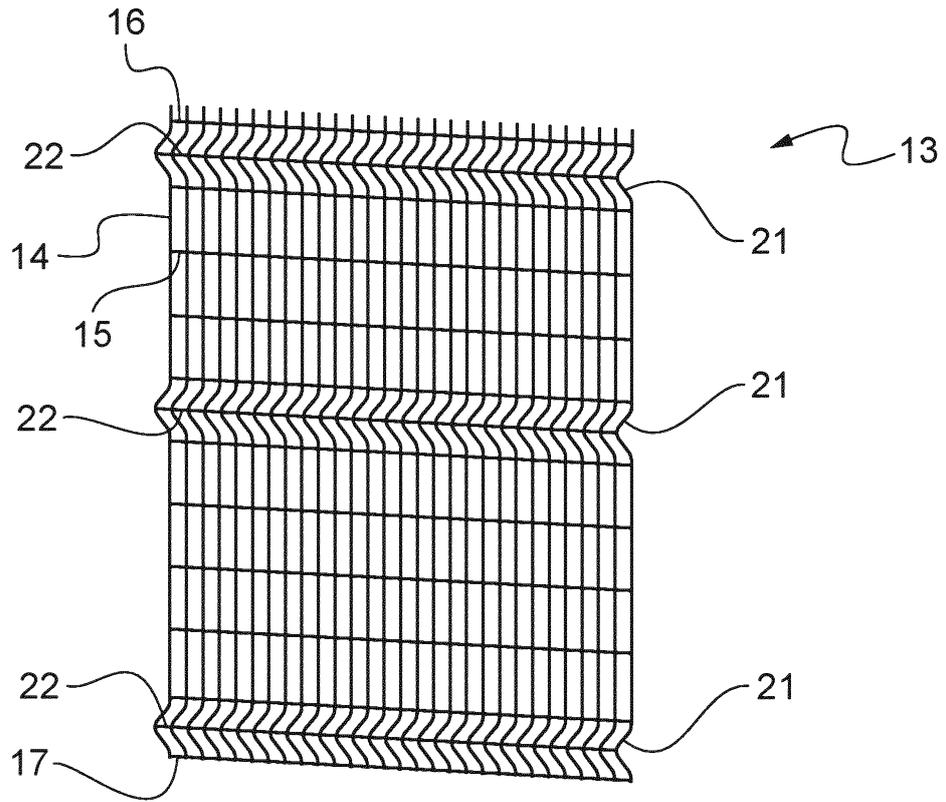


Fig. 4

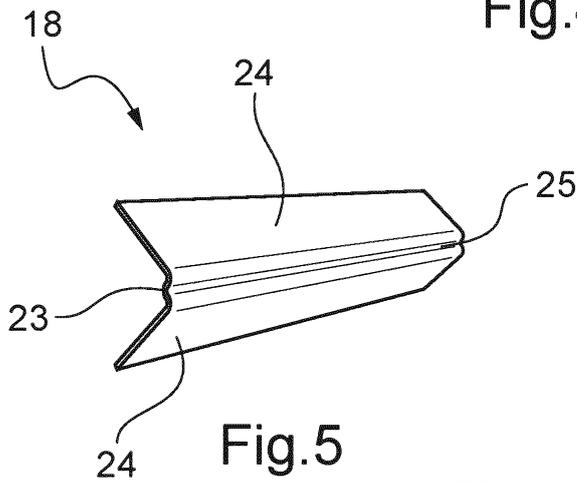


Fig. 5

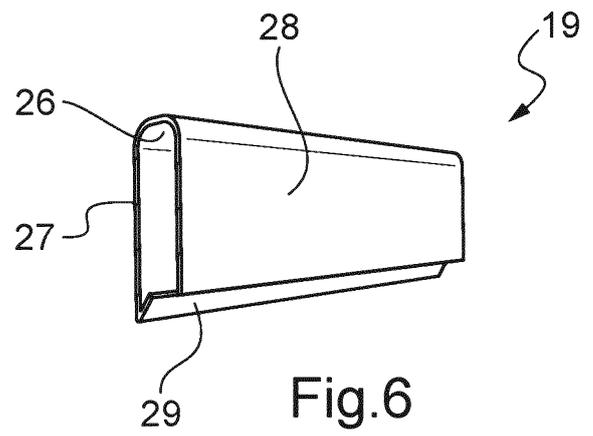


Fig. 6

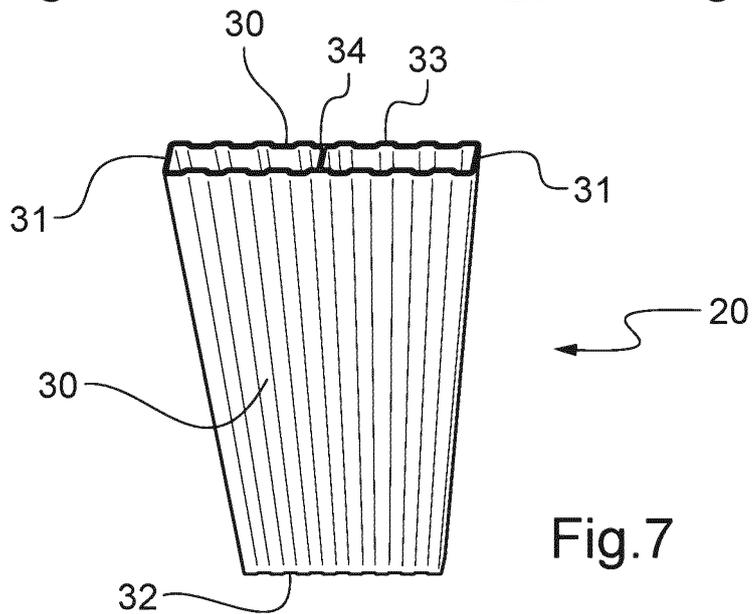


Fig. 7

4/4

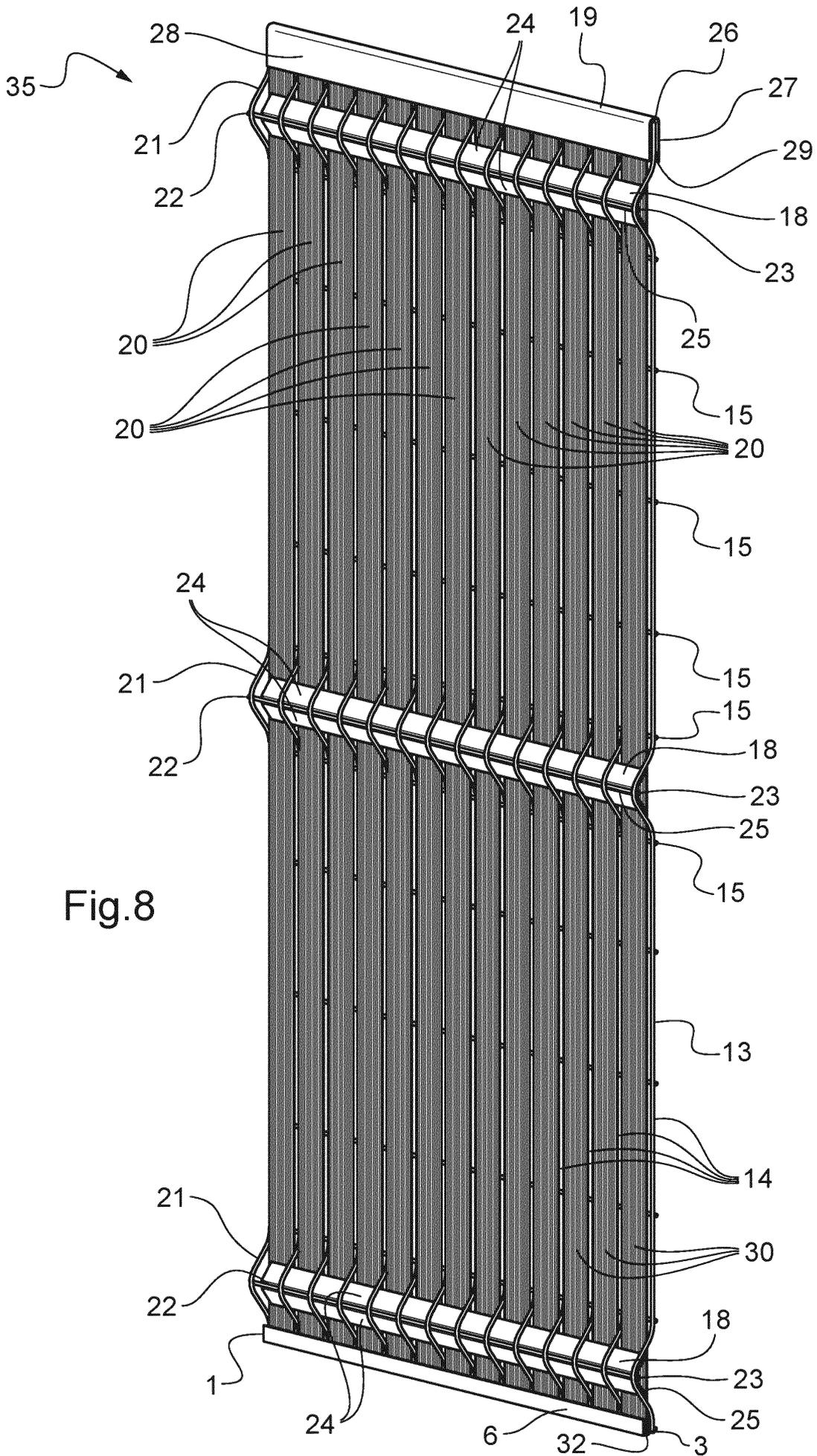


Fig. 8

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 846335
FR 1771284

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A, D	FR 3 018 843 A1 (GEN MIJ VOOR PLASTIEK INTERNATIONAAL NV [BE]) 25 septembre 2015 (2015-09-25) * le document en entier * -----	1-10	E04H17/16 E04H17/26
A	EP 3 249 139 A1 (SARL CLOTURES ET PORTAILS DE FRANCE [FR]) 29 novembre 2017 (2017-11-29) * le document en entier * -----	1-10	
A	FR 3 022 281 A1 (MOREL S A [FR]) 18 décembre 2015 (2015-12-18) * le document en entier * -----	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			E04H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
11 juillet 2018		Schnedler, Marlon	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1771284 FA 846335**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **11-07-2018**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 3018843	A1	25-09-2015	AUCUN	

EP 3249139	A1	29-11-2017	BE 1024260 A1	10-01-2018
			EP 3249139 A1	29-11-2017
			FR 3051817 A1	01-12-2017

FR 3022281	A1	18-12-2015	AUCUN	
